

4 juillet 1815 : Deuxième invasion autrichienne.

Lors de la deuxième invasion autrichienne notre région fut le théâtre de nombreuses batailles avec une résistance très vive dans le pays Chezerand où 350 hommes de la division Desaix cantonnent à la Rivière aidés des montagnards attendant l'ennemi.

Une colonne autrichienne commandée par le général Frimont qui venait de forcer le passage au pont de Lucey se dirige sur Lancrans et Confort où elle fait jonction avec un deuxième corps autrichien de cinq mille hommes qui avaient franchi le Jura par le col de Crozet.

Le 4 juillet à 7H du matin guidé par un traître, habitant de Lelex l'ennemi marcha à travers bois au-dessus du Rocher des Hirondelles où 3500 hommes surprennent la défense de la Rivière qui cependant à un contre dix arrête les assaillants par une suite de feux de salve au lieu-dit Malma ; une compagnie de corps francs de la région vint à son secours mais à 10H du matin les munitions manquent et ils doivent reculer.

Les habitants de la Rivière résistèrent vaillamment mais durent céder devant le nombre.

L'ennemi pille la vallée ;

Les quelques morts autrichiens furent inhumés au Tordet sur le vieux chemin de Lelex ; d'après le témoignage d'un habitant de la Rivière le sieur Blanc, on y avait enterré 4 étrangers et 2 français ; les tombes visibles pendant longtemps ont été enlevées par une avalanche.

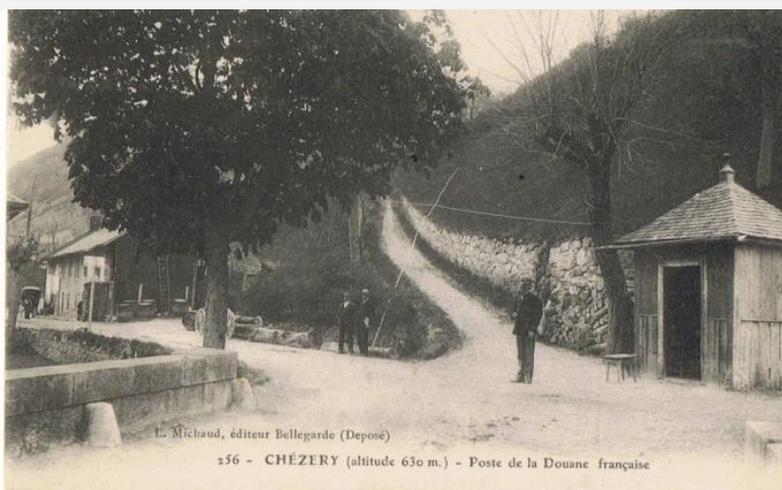
Une maison de la Rivière porte encore dans sa façade un morceau d'obus qu'on a encadré d'une croix.



L'ennemi se développe dans la vallée, pille la Rivière, Rosset, Le Raffour, Charbonnière, Eperry, Champéroux, Chezery et le Grand Essert ; quelques otages furent saisis puis relâchés ; les maisons abandonnées par leurs résidents qui avaient fui sur les hauteurs subirent la loi de la rapine.

La troupe autrichienne arrivant à Champfromier réquisitionne vivres, fourrage et argent avant de retourner à Chezery où ils rossent le curé de Chezery et son vicaire mais épargnent l'église : puis suivent la direction du Gralet pour prendre la garnison du fort de l' Ecluse à revers avant de rejoindre le pont de Bellegarde.

La colonne ennemie ainsi formée attaque Chatillon et les forces françaises commandés par Raverat avant de poursuivre sa route sur les Neyrolles et Nantua. De là ils sont repoussés définitivement.



La paix est conclue et le traité de Vienne est signé.

Après le traité de Vienne il est constitué une barrière douanière qui s'étend entre la frontière suisse, le pays de Gex et la vallée de la Valserine du Pont de Coupy à la vallée des Dappes.

En effet la première ligne douanière ne se trouve pas sur la frontière suisse mais elle est placée sur la rive droite de la Valserine. Cette circonstance a fait donner à l'arrondissement de Gex le nom de pays neutre ou pays franc. Il n'est pas assujéti aux prohibitions et jouit quoique français, d'un commerce tout à fait libre avec l'étranger.

Tous les ponts et passages de la Valserine vont être surveillés par les douaniers. Aucun produit de cette partie de l'empire français ne peut passer dans l'intérieur sans être soumis à la visite. Les bestiaux et fromages de provenance suisse, admis en franchise dans le pays de Gex, ne peuvent aller au-delà sans payer des droits élevés.